

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la mairie en séance ordinaire,
sous la présidence de Magalli BLAES, Maire.

Présents:

BLAES Magalli, , SASTRE GARAU Danielle, CHASSIN Yves, LARONDE
Françoise, CHESSERET Didier, CHALEIL Laurent
Absent excusé : RIBOTTET Maryse

NOMBRE DE CONSEILLERS : 7
PRESENTS : 6
VOTANTS : 6

1) Secrétaire de séance : F LARONDE

2) Adoption du dernier compte-rendu : voté à l'unanimité

3) DELIBERATION : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, décide, de ne pas modifier les taux des taxes directes locales.

Pour l'année 2025, les taux seront donc :

- Taxe Foncier Bâti : 33.34 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 32.65 %
- Taxe Habitation : 8.82 %

Le Conseil vote POUR à l'unanimité.

4) DELIBERATION : VOTE DU BUDGET 2025

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2025.

INVESTISSEMENT Dépenses : 37 412.46 €
Dont RAR (reste à réaliser) : 9 545.00 €
Recettes : 37 412.46 €
Dont RAR : 0

FONCTIONNEMENT Dépenses : 99 287.97 €
Recettes : 99 287.97 €

LE CONSEIL MUNICIPAL vote : POUR à l'unanimité

5) DELIBERATION : LOCATION D'UNE PARTIE DE LA GRANGE COMMUNALE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle souhaiterait louer avec Didier Chesseret, une partie de la grange communale, pour stocker des affaires personnelles. Il convient de définir un prix mensuel de location.

Il est proposé un loyer mensuel de : 30 €

Le Maire et Didier CHESSERET sortent de la salle pour ne pas prendre part au vote.

Le Conseil vote POUR à l'unanimité et les autorise à signer un contrat de location.

6) DELIBERATION SUR LA SOLUTION HEBERGEE COLORIA

Madame le Maire présente au Conseil Municipal Coloria la solution hébergée pour nos logiciels Cosoluce.

Le SaaS (Software as a Service) est une solution logicielle hébergée dans un data center externe. Cosoluce nous a confirmé que l'hébergement est bien en France (Strasbourg, Roubaix et Gravelines) Actuellement une vingtaine de communes de l'Allier ont souscrit à cette solution qui permet de sauvegarder automatiquement nos données, protéger nos données contre les risques naturels, les cyberattaques et les risques d'obsolescence du matériel. Elle permet également une connexion à Cosoluce de n'importe où et quelque soit l'ordinateur depuis le navigateur internet habituel.

La Mise en place ne pourra se faire que quand la commune sera équipée de la fibre.

Montant de la formule Abonnement : Abonnement Coloria Annuel : 301.22 € HT + Prestation de paramétrage et mise ne place la 1^{ère} année : 756.00 € HT soit 907.20 € HT.

Ces dépenses sont éligibles au FCTVA , la commune pourra retoucher 16.404 % de cette dépense.

Le Conseil, après délibération, souhaite attendre la mise en place de la fibre sur la commune.

INFORMATIONS- QUESTIONS DIVERSES

- Réunion de la CCID prévue le samedi 19 avril à 9h30 : l'Administration fiscale sera présente.
- Constat de dégâts sur la route par des tracteurs : enrobé creusé route de la Planelle
- Demande de participation financière de l'école de Bellenaves pour aider la sortie scolaire de fin d'année. Approuvé pour une participation de 214 € de la part de la commune.

La séance est levée à 20h22

Le Secrétaire de séance,

Le Maire, Magalli BLAES